

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête sur le prix des terrains et du bâti (EPTB)

*Type d'opportunité* : reconduite d'enquête existante

*Périodicité* : Pluriannuelle.

*Demandeur* : SSM Énergie, logement, transport, environnement - Service des données et études statistiques (SDES)

Lors de sa réunion du 11 juin 2025, la commission Démographie et questions sociales a examiné l'enquête **sur le prix des terrains et du bâti (EPTB)** réalisée auprès des particuliers ayant reçu une autorisation de construire une maison individuelle.

#### Objectifs :

L'enquête **sur le prix des terrains et du bâti (EPTB)** permet d'assurer un suivi du prix des terrains à bâtir faisant l'objet de la construction d'une maison individuelle en secteur diffus. Elle sert au calcul de l'indice du coût de construction et est utilisée pour les comptes nationaux comme déflateur de l'investissement en logement. En complément de la base de sondage [Sit@del2](#), elle permet de renseigner l'étude des inégalités d'accès au logement. Enfin, les données recueillies entrent dans le cadre des statistiques européennes d'entreprises (EBS) d'Eurostat.

#### Contexte :

Après plusieurs interruptions, l'enquête EPTB a repris en 2006 et est désormais exhaustive sur son champ depuis 2010.

#### Les principaux thèmes abordés :

- les caractéristiques du terrain;
- les caractéristiques du projet de construction : coût prévisionnel, type de maîtrise d'oeuvre, type de chauffage, énergies renouvelables et les labels énergétiques.
- les caractéristiques du demandeur de permis de construire : catégorie socioprofessionnelle, classe d'âge, nombre de personnes du ménage, etc.

#### Champ, méthode et diffusion:

-Le champ de l'enquête est constitué des permis de construire (100 000) délivrés à des particuliers pour la construction d'une maison individuelle en secteur diffus (hors champ de la promotion immobilière et hors permis délivrés à des personnes morales).

- Le champ géographique est celui de la France entière (Métropole + 5 DROM).
- La méthode s'appuie sur une double exploitation des données, en année N et en année N+1, permettant ainsi des révisions. Celles-ci sont recueillies tous les mois, leur exploitation étant trimestrielle et annuelle.
- L'enquête EPTB est utilisée par l'Insee pour le calcul de l'indice du coût de la construction et par des décideurs des ministères de l'aménagement du territoire et de la transition écologique, des chercheurs, des professionnels de la construction, des analystes des marchés fonciers, des responsables des politiques locales de l'habitat.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet **un avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour 2026-2030.